

Rappel du Règlement Intérieur

Ecole Beth Israël R.E.V.E

Les parents doivent prendre connaissance de tout le règlement intérieur dont l'acceptation conditionne l'inscription d'un enfant à l'école.

Ci-dessous nous rappelons trois aspects courants de ce règlement intérieur.

1. Horaires

Les horaires vous sont précisés avant le début de l'année scolaire. Le respect des horaires est fondamental pour le bon fonctionnement et le déroulement de la scolarité de votre enfant.

- Pour la maternelle, le portail ferme à 9h00 précises, après cet horaire plus aucun enfant n'est accepté dans l'établissement pour la journée.
- Pour l'élémentaire, la rentrée se fait entre 8h15 et 8h30, au-delà de 8h40, l'enfant n'est pas accepté et doit repartir.
- Pour le secondaire garçons, les élèves doivent là entre 7h45 et 8h00, l'office commence à 8h00.
- Pour le secondaire filles, la rentrée se fait entre 8h25 et 8h30.

La sortie se fait suivant les emplois du temps respectifs.

2. Code vestimentaire

Les élèves doivent respecter strictement le code vestimentaire exposé dans le règlement intérieur et illustré sur notre site Web.

3. Règlement des différents frais liés à la scolarité

- Les parents devront veiller à ce que les prélèvements ne soient pas rejetés.

En cas d'un premier rejet, des frais forfaitaires de 20€ seront dus.

En cas d'un second rejet, les prélèvements seront arrêtés et les parents devront régler le reste dû par chèques, qui seront déposés immédiatement à l'accueil de l'établissement.

- Quel que soit le mode de règlement, la participation à la scolarité annuelle est due pour l'année entière

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'école Beth Israël, et je m'engage à le respecter.

Fait à Le

Mme/Mr

Signature :